



Rupture de la convention avec le Louvre : Les emplois de la médiation de service public en danger !

Un comité social et économique exceptionnel s'est tenu le 13 juin au cours duquel un « plan d'action » concernant les conférencier·es du Louvre nous a été présenté. Le ministère de la Culture a en effet validé le principe de la fin de la convention avec le Louvre pour la médiation culturelle. En clair : le plus grand musée de France, avec lequel la Rmn-GP entretient une relation séculaire, fondement du terme même « Réunion » ne fera plus appel à notre établissement pour assurer ses visites-conférences.

un risque économique et social pour l'établissement

Lors de cette réunion, SUD a saisi la commission économique du CSE en vue d'un droit d'alerte économique et social. Ce droit d'alerte est un outil essentiel pour demander des comptes à l'employeur. En plus, il permettrait de donner aux élu.es une vision plus claire d'un dossier dont les contours sont à l'heure actuelle très flous. Cette clarification s'impose d'autant plus que la direction a précipitamment choisi de consulter les élu.es le 28 juillet prochain, soit en pleine période de vacances scolaires ! Ce projet aurait un impact économique majeur du fait de la perte du chiffre d'affaire associé aux activités de médiation au Louvre. Le redéploiement des effectifs s'inscrit, pour nous, dans la poursuite d'un plan social qui ne dit pas son nom.

Nous espérons être suivis dans notre démarche par les autres organisations syndicales. En effet, le versement d'une subvention compensatoire du ministère afin de pallier le manque à gagner des activités au Louvre pose questions. La direction dit vouloir utiliser cette subvention afin de développer de nouvelles activités, mais à écouter ses réponses, il n'y a aucun investissement important prévu pour en créer de nouvelles et rien n'est chiffré dans le détail. **De plus, cette décision politique de rupture de convention et de sortie du Louvre du système de mutualisation ouvre une brèche dans laquelle d'autres musées pourraient s'engouffrer, mettant encore plus à mal l'activité.**

un long divorce à l'amiable

Nous ne sommes pas au début d'un processus. Nous sommes au milieu du guet, dans une démarche beaucoup plus longue, symptomatique du désengagement de l'Etat des missions de service public dont la médiation fait partie. Rappelons qu'il y a 10 ans, la commande du musée du Louvre était de 13000 heures de conférences par an. Elle a baissé, inexorablement, jusqu'à arriver à 6300 heures. La Rmn-

GP y a participé en entrant dans un cercle vicieux consistant à baisser les effectifs des conférencier·es, l'empêchant de répondre aux commandes des musées. Moins de commandes. Donc, moins d'effectifs... depuis des années, à nos nombreuses demandes d'augmentation d'effectifs, la direction répondait : « quand il y aura de nouvelles activités ». On en est loin. La fin de la convention avec le Louvre est une perte sèche d'activité, non compensée. Les postures désolées de la direction cachent mal son acceptation de la marginalisation de la Rmn-GP et de la déprise du service public !

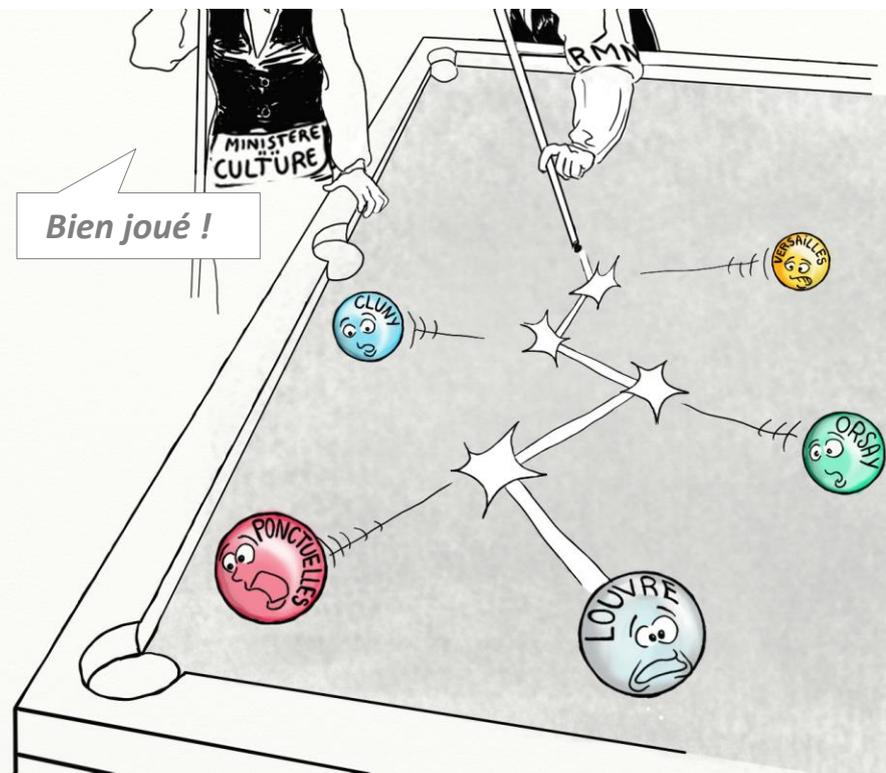
Le divorce avec le Louvre aura forcément des conséquences sur le fonctionnement mutualisé de la médiation, tel qu'il est géré par la Rmn-GP. Cette décision politique orchestrée par les tutelles s'inscrit dans une volonté de rentabilisation accrue de la culture. Depuis des années, les agences privées de conférencier·es grignotent des parts, à la demande des musées eux-mêmes, qui privatisent leurs prestations de médiation. Ces agences s'assoient sur le droit du travail en exploitant ceux qui rêvent de pouvoir vivre de leurs diplômes, dans un contexte professionnel où il est devenu si difficile de décrocher un emploi pérenne. Rien d'étonnant dans un système de consommation culturelle de masse, qui accueille avec bienveillance la surfréquentation et son cortège de risques pour les visiteurs, les salarié·es face public... les œuvres et monuments eux-mêmes !

La Rmn-GP s'est alignée sur ce système ubérisé de conférencier·es en employant à l'envi une armée de conférencier·es ponctuel·les, mettant ainsi en concurrence les CDI et les précaires. D'autres musées que le Louvre rêvent d'un système de conférencier·es disponibles au moindre claquement de doigts et ont mis en place des systèmes hybrides, mêlant agences privées et Rmn-GP (Versailles, Fontainebleau). Certains ne font plus appel qu'au privé (Rodin, Picasso). Le musée d'Orsay pourrait suivre. A notre interrogation sur l'avenir des SCN, qui pourraient être intégrés aux EPA,

la direction nous a répondu que c'était hors-sujet. Ce n'est pas notre analyse. En effet, si des SCN (par exemple Cluny ou Ecoen) étaient intégrés au Louvre, que deviendraient les conférencier-es qui y travaillent ?

Des projets de redéploiement opaques aux contours flous

La perte du Louvre n'est pas un tremplin, mais une perte d'activité. La direction prévoit de redéployer nos collègues en CDI à Orsay, dans les SCN, pour répondre aux demandes déjà existantes. Pas d'augmentation de commande d'heures en vue. La direction étudie d'autres solutions de redéploiement, dont la faisabilité est discutable. Les plannings des conférencier-es vont ressembler, dans les années qui viennent, à une grande migration, qui représente un bouleversement des conditions de travail, ayant un impact réel sur la vie privée.



Premier exemple : intégrer certain.es conférencier-es comme chargé.es de TD à l'École du Louvre. Nous n'avons reçu aucune information quant à l'organisation du travail associée à cette mission.

Rappelons que l'École du Louvre ne souhaitait plus employer de conférencier-es de la Rmn-GP depuis 2011 et qu'elle considérait encore récemment les cours d'HDA comme une concurrence déloyale. Si les contradictions ressenties entre la Rmn-GP et le Louvre par les conférencier-es étaient considérées comme un facteur de risque psycho-sociaux dans le dernier audit, il nous apparaît très clair que ce sera pire avec un établissement qui dénigrerait il y a peu la Rmn-GP !

Deuxième exemple : les cours d'HDA au Louvre même. Une convention serait à l'étude, qui réglerait les relations entre les deux établissements publics Rmn-GP / Louvre... et qui semble circuler sous le manteau !! **La délégation SUD a exigé la transmission du document, que la direction ne semblait pas juger utile de donner à l'ensemble des élu.es !**

Les précaires oubliés

19 conférencier.es CDI sont actuellement employé.es au Louvre. Une dizaine de conférencier.es ponctuel.les assurent les remplacements, sur les mêmes sujets, auprès des mêmes publics.

SUD a pointé leur compétence, leur utilité, puisque beaucoup prennent en charge des visites aux sujets spécifiques, parfois non traités par des CDI eux-mêmes. Cet été, les ponctuel.les vont assurer les remplacements afin d'alléger le planning des collègues CDI à deux visites par jour. Iels sont indispensables et invisibilisé.es.

SUD a dénoncé le fait que les ponctuel.les allaient subir, lors des redéploiements dans divers musées, un jeu de chaise musicale qui les excluait à terme. Au-delà de la faisabilité d'un tel mouvement d'effectifs, ce sont les précaires qui serviront de variable d'ajustement, puisque les heures assuré.es par elleux devraient l'être par des CDI.

SUD n'accompagnera pas la destruction de l'activité de médiation. Nous ne cautionnons pas le « plan d'action » présenté. Nous demandons aux tutelles de revoir leur copie et de répondre à leurs obligations en matière d'amélioration des conditions de travail ! Un droit d'alerte du CSE serait une première étape pour empêcher la direction d'avoir les coudées franches, de laisser les conférenciè.res ponctuel.les sur le carreau et d'entériner la destruction du système de mutualisation.

Paris, le 21 juin 2023.